

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

**AVIS DE PROMULGATION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 486-6-2019**

*Avis est par la présente donné par la soussignée secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2019, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 486-6-2019, modifiant le règlement 486-2013 et ses amendements visant à prolonger d'une année le programme d'aide ainsi que de déterminer le nouveau budget à être affecté relativement aux subventions pour le remplacement de toilettes et/ou pommeaux de douche à débit régulier pour de l'équipement à faible débit.*

*Que ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.*

*Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.*

**DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 15<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER 2019.**

*Original signé*

---

*Nicole Renaud*

*Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim*